

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**6 FÉVRIER 2023
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 6 février 2023, à 20 h, à la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller, Benoit Duval

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Johanne Fournier, *directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'information concernant le P.I.I.A. no 2023-002 afin de permettre la modification d'un bâtiment principal au 2080, route Marie-Victorin.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2023-022

**Approbation procès-verbal
Séance générale 9 janvier 2023**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 janvier 2023 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe.

ADOPTÉE.

2023-023

Approbation des comptes – Janvier 2023

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de janvier 2023 :

Fonds d'administration : **6 373 954.74 \$**

Chèques numéros 49779 à 49788, 49858 à 49889, 49998 à 50033, 50076 à 50118 pour un montant total de 385 904.57 \$.

Chèques annulés 499661 pour un montant total de 2 163.92 \$.

Paiements par dépôts directs numéros 49778, 49789 à 49852, 49890 à 49981, 49982 à 49997, 50034 à 50074, 50119 à 50169 et 50174 à 50181 pour un montant total de 3 981 368.43 \$.

Paiements électroniques pour un montant total de 2 008 845.66 \$.

Fonds des dépenses en immobilisation : **272 735.74 \$**

Chèque numéro 50075, 50170 et 5017 pour un montant total de 115 426.09 \$.

Paiements par dépôts directs numéros 49853 à 49857, 50172, 50173 pour un montant total de 157 309.65 \$.

TOTAL **6 646 690.48 \$**

Certificat de la trésorière numéro 3773

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2023-05 **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 534-95 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Jean-Coutu du côté des numéros civiques impairs**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-95 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Jean-Coutu du côté des numéros civiques impairs.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2023-06 **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2023-024 Adoption – Règlement 534-94 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d’ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Victor-Bourgeau du côté des numéros civiques impairs entre la rue Sainte-Anne et les boîtes postales

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-94 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d’ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Victor-Bourgeau du côté des numéros civiques impairs entre la rue Sainte-Anne et les boîtes postales.

ADOPTÉE.

2023-025 Adoption – Règlement 963 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour le réaménagement du centre-ville (du numéro civique 1994 au 2250, route Marie-Victorin) et pour la reconstruction complète des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n’excédant pas 700 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 963 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour le réaménagement du centre-ville (du numéro civique 1994 au 2250, route Marie-Victorin) et pour la reconstruction complète des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n’excédant pas 700 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2023-026 Adoption – Règlement 964 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour la construction d’une rue industrielle pour desservir les lots originaires 6 224 126 et 6 224 955 (secteur Péтромont) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n’excédant pas 1 022 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 964 décrétant la réalisation de travaux de services professionnels pour la construction d'une rue industrielle pour desservir les lots originaires 6 224 126 et 6 224 955 (secteur Pétrumont) et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 022 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2023-027 Adoption – Règlement 965 décrétant la réalisation de travaux d'installation d'une conduite d'eau potable sous le ruisseau Notre-Dame et un emprunt n'excédant pas 965 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 965 décrétant la réalisation de travaux d'installation d'une conduite d'eau potable sous le ruisseau Notre-Dame et un emprunt n'excédant pas 965 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2023-028 Adoption d'un second projet – P.P.C.M.O.I. no 2022-115 Permettre un usage d'entrepreneur en construction 593, boulevard Lionel-Boulet Construction Delisle

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un usage d'entrepreneur en construction au 593, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2022-116 du 9 novembre 2022, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2022-492 adoptée lors de la séance générale du 5 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2022-115 afin de permettre l'exercice d'un usage « C9-05-01 – Entrepreneur en construction » dans le local C du 593, boulevard Lionel-Boulet, lequel a une superficie de 335 m², tel que décrit dans le formulaire de demande de permis daté du 28 juin 2022.

Le bâtiment principal est sis au 593, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 146 363 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-228.

ADOPTÉE.

**2023-029 Adoption d'un second projet – P.P.C.M.O.I. no 2022-121
Permettre un usage d'entrepreneur en construction
568, boulevard Lionel-Boulet
Peinture Haute Gamme**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un usage d'entrepreneur en construction au 568, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2022-120 du 9 novembre 2022, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2023-008 adoptée lors de la séance générale du 9 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2022-121 afin de permettre l'exercice d'un usage « C9-05-01 – Entrepreneur en construction » au 568, boulevard Lionel-Boulet sur une superficie totale maximale de 300 m², tel que décrit dans le formulaire de demande de demande de projet particulier daté du 4 novembre 2022.

Le conseil émet la condition que les travaux rattachés au plan concept de Juliette Patterson, architecte-paysagiste, dossier « Plan d'aménagement paysager pour 568 boulevard Lionel-Boulet, Varennes Révision 1 », daté du 14 décembre 2022 soient réalisés avant le 15 octobre 2024.

Le bâtiment principal est sis au 568, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 346 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-209.

ADOPTÉE.

**2023-030 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2022-126
Permettre la transformation d'un bâtiment principal
68, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-003 du 11 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-126 afin de permettre les travaux de transformation du bâtiment principal sis au 68, rue Saint-Anne, le tout, tel que proposé sur les plans concepts d'Anick St-Laurent, dossier 20-231, en date du 12 octobre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 68, rue Sainte-Anne sur le lot 6 149 662 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

2023-031

Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2022-127
Permettre la modification d'une enseigne détachée
2050, route Marie-Victorin
Les Distributions Nivek inc.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-004 du 11 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-127 afin de permettre la modification d'une enseigne détachée sise au 2050, route Marie-Victorin, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de la compagnie Enseignes Claude Richard, dossier « Distribution Nivek », en date du 6 janvier 2023.

Le bâtiment principal est sis au 2050, route Marie-Victorin sur le lot 6 146 584 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-602.

ADOPTÉE.

2023-032

Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-002
Permettre la transformation d'un bâtiment principal
2080, route Marie-Victorin
Jean Coutu

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-006 du 11 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-002 afin de permettre la transformation d'un bâtiment principal sis au 2080, route Marie-Victorin, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de la compagnie PPU, dossier « Demande d'approbation PIIA 2080, route Marie-Victorin » en décembre 2022, conditionnellement à la réalisation du plan d'aménagement paysager de la firme PPU Urbaniste-conseil, dossier « plan de plantation » en date du 20 janvier 2023.

Le bâtiment principal est sis au 2080, route Marie-Victorin sur les lots 6 149 669, 6 149 676, 6 149 677 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-602.

ADOPTÉE.

2023-033

Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-003
Permettre la modification d'enseignes murales et détachée
2080, route Marie-Victorin
Jean Coutu

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-007 du 11 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-003 afin de permettre la modification des enseignes murales et de l'enseigne détachée sis au 2080, route Marie-Victorin, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de la compagnie PPU, dossier « Demande d'approbation PIIA 2080, route Marie-Victorin » en décembre 2022, conditionnellement à ce que des aménagements paysagers soient plantés à la base de l'enseigne détachée existante.

Le bâtiment principal est sis au 2080, route Marie-Victorin sur les lots 6 149 669, 6 149 676, 6 149 677 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-602.

ADOPTÉE.

2023-034 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-004**
Permettre la modification d'un bâtiment principal
1015, boulevard Lionel-Boulet
Brasseurs du Moulin

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-008 du 11 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-004 afin de permettre la modification du bâtiment principal sis au 1015, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de Patrick Blanchette, dossier 2241, en date du 15 décembre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 1015, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 326 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

2023-035 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-005**
Permettre l'aménagement d'une terrasse permanente
1015, boulevard Lionel-Boulet
Brasseurs du Moulin

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-009 du 11 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-005 afin de permettre l'aménagement d'une terrasse permanente recouverte d'une structure rigide de véranda 3 saisons attenante au bâtiment principal sis au 1015, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de Patrick Blanchette, dossier 2241, en date du 15 décembre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 1015, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 326 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

2023-036 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2023-008**
Régulariser la modification d'une enseigne détachée
2050, route Marie-Victorin
Coiffure Bel Ami

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-011 du 11 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2023-008 afin de régulariser les travaux d'affichage effectués sur l'enseigne détachée sise au 2050, route Marie-Victorin pour la compagnie Coiffure Bel Ami, en date du 11 janvier 2023.

Le bâtiment principal est sis au 2050, route Marie-Victorin sur le lot 6 146 584 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-602.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2023-037 **Demande d'approbation dérogation mineure no 2022-128**
Régulariser une marge arrière pour un bâtiment principal
164, rue de la Prairie

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de régulariser une marge arrière pour un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2023-010 du 11 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 20 janvier 2023 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2022-128 afin de régulariser une marge arrière pour un bâtiment principal, tel qu'identifié au certificat de localisation de Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, dossier 38 935, minute 4994, en date du 12 décembre 2022.

La marge arrière indiquée est à 7,16 mètres alors que la grille des usages et normes applicable à la zone prévoit une distance minimale de 7,5 mètres.

Le bâtiment principal est sis au 164, rue de la Prairie sur le lot 6 148 819 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-510.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2023-038 Appel d'offres services professionnels – Ingénierie
Approbation des critères de qualité**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les critères de qualité qui sont annexés à la présente concernant les contrats d'appel d'offres de services professionnels, en ingénierie.

ADOPTÉE.

**2023-039 Appel d'offres services professionnels – Laboratoire
Approbation des critères de qualité**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les critères de qualité qui sont annexés à la présente concernant les contrats d'appel d'offres de services professionnels de laboratoire.

ADOPTÉE.

2023-040 Octroi de contrat – Acquisition d'un camion autopompe pour le Service de Sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SSI-2022-02 pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe en date du 25 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un camion autopompe SSI-2022-02 pour le Service de Sécurité incendie au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Techno-Feu inc. au montant de 1 603 080,10 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à sa soumission du 18 janvier 2023.

Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt numéro 957.

Certificat du trésorier numéro 3770

ADOPTÉE.

2023-041 Octroi de contrat – Services professionnels d'inspection et de nettoyage des conduites d'eau pour 2023

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du Génie en date du 17 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Essa-Tech / Disteau inc. un contrat de services professionnels d'inspection et de nettoyage des conduites d'eau pour 2023 au montant de 83 080,94 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 16 janvier 2023, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Certificat de la trésorière numéro 3768

ADOPTÉE.

2023-042 Octroi de contrat – Services professionnels pour les détections de fuites

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du Génie en date du 17 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Les Services Pierre Goulet inc. un contrat de services professionnels pour les détections de fuites au montant de 30 180,94 \$ incluant les taxes, le tout conformément à son offre du 3 octobre 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Certificat de la trésorière numéro 3767

ADOPTÉE.

2023-043 Octroi de contrat – Fourniture de terre et de sable pour les terrains municipaux en 2023 avec option de reconduction en 2024

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics en date du 25 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Décorome inc. un contrat de fourniture de terre et de sable pour les terrains municipaux en 2023 avec option de reconduction en 2024 au montant total de 79 706,54 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 24 janvier 2023, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Certificat de la trésorière numéro 3769

ADOPTÉE.

2023-044 Octroi de contrat – Analyse de l'eau potable en 2023 avec option de reconduction pour une année supplémentaire en 2024

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics en date du 23 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Eurofins Essais Environnementaux Canada inc. un contrat d'analyse de l'eau potable en 2023 avec option de reconduction pour une année supplémentaire en 2024 au montant total de 75 544,32 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 23 janvier 2023, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Certificat de la trésorière numéro 3771

ADOPTÉE.

2023-045 Octroi de contrat – Achat d'un véhicule Ford Explorer (FPIU) hybride 2023 pour le remplacement de l'unité de service 829

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie en date du 23 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Fortier Auto (Montréal) Ltée un contrat pour le remplacement du véhicule 829 du Service de sécurité incendie au montant de 69 473,64 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 6 janvier 2023, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement. Ce dernier sera remboursé sur une période de 10 ans à compter de 2024.

Certificat de la trésorière numéro 3775

ADOPTÉE.

2023-046 Octroi de contrat – Fourniture de bottes et chaussures de travail pour 2023 avec option de reconduire en 2024

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics en date du 30 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à 4153006 Canada inc. (L'Équipeur) un contrat pour l'achat de bottes et de chaussures de sécurité pour le Service des Travaux publics dont les quantités seront déterminées en fonction des besoins, au montant maximal de 20 546,03 \$ incluant les taxes pour l'année 2023, avec une option de reconduction pour l'année 2024 au montant maximal de 20 546,03 \$ incluant les taxes. Le tout, conformément à son offre, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'OCTROYER à Groupe Handfield 2021 inc. un contrat pour l'achat de bottes et de chaussures de sécurité pour le Service de Sécurité incendie dont les quantités seront déterminées en fonction des besoins, au montant maximal de 14 808,78 \$ incluant les taxes, avec une option de reconduction pour l'année 2024 au montant maximal de 14 808,78 \$ incluant les taxes. Le tout, conformément à son offre, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Certificats de la trésorière numéro 3777 et 3778

ADOPTÉE.

2023-047 Octroi de contrat – Installation du réseau LoRa

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, division bureau de projets en date du 31 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Énergère inc. un contrat d'installation du réseau LoRa pour la fourniture et l'installation de 5 capteurs de surverses et de 3 antennes LoRa d'un montant total de 55 957,00 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 31 janvier 2023, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AFFECTER cette dépense au Fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3774

ADOPTÉE.

2023-048 Octroi de contrat – Acquisition de 2 véhicules outils compact de type NEMO électrique

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics en date du 30 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à 9247-4576 Québec inc. (Kargo) un contrat d'acquisition de 2 véhicules outils compact de type NEMO électrique au montant total de 106 150,67 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 27 janvier 2023, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AFFECTER cette dépense au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3779

ADOPTÉE.

2023-049 Projets 2023 affectés au Fonds de parcs et terrains de jeux – Bonification et désuétude des parcs

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 16 janvier 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire maximale de 31 758,77 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet « Bonification des parcs (2023-43) » comprenant :

- L'acquisition de tables avec surfaces de jeu;
- Réfection du terrain de baseball C;
- Réfection de la toiture de l'abri du parc Pierre-Boucher.

Cette enveloppe sera financée par le Fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificats du trésorier numéro 3766A

ADOPTÉE.

2023-050 Projets 2023 affectés au Fonds de roulement – Bonification et désuétude des parcs

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 16 janvier 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire maximale de 27 378,26 \$,
taxes incluses, pour la réalisation du projet « Désuétude des parcs
(2023-44) » afin d'acquérir un balai mécanique pour le Polydôme.

Cette enveloppe sera financée par le Fonds de roulement et sera remboursée
sur une période de cinq ans à compter de 2024.

Certificats du trésorier numéro 3766B

ADOPTÉE.

2023-051 Projets 2023 affectés au Fonds de roulement – Mandat de réparation et de remplacement de certaines fenêtres à la Maison Saint-Louis

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 16 janvier 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire maximale de 16 426,96 \$,
taxes incluses, pour la réalisation du projet 2023-22 afin de réaliser le mandat de réparation et de remplacement de certaines fenêtres à la Maison Saint-Louis.

Cette enveloppe sera financée par le Fonds de roulement et sera remboursée sur une période de cinq ans à compter de 2024.

Certificats du trésorier numéro 3764

ADOPTÉE.

2023-052 Projets 2023 affectés au Fonds de roulement – Remplacement de l'unité d'air climatisé à la Maison Saint-Louis

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 16 janvier 2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 62 422,43 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet 2023-23 afin de remplacer l'unité d'air climatisé à la Maison Saint-Louis.

Cette enveloppe sera financée par le Fonds de roulement et sera remboursée sur une période de cinq ans à compter de 2024.

Certificats du trésorier numéro 3763

ADOPTÉE.

2023-053 Projets 2023 affectés au Fonds vert – Acquisition d’un VUS hybride pour le Service du Génie

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des Travaux publics en date du 23 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par- madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 56 946,78 \$, taxes incluses pour l’acquisition d’un véhicule usagé de type VUS hybride (projet 2023-FV-37).

Cette enveloppe sera financée par le Fonds vert.

Certificat de la trésorière numéro 3772

ADOPTÉE.

**2023-054 Travaux d’amélioration de la traverse piétonnière sur le boulevard René-Gaultier
Autorisation de dépense au Fonds d’infrastructures**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics en date du 16 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 16 426,96 \$, taxes incluses pour la réalisation des travaux d’amélioration de la traverse piétonnière sur le boulevard René-Gaultier face à l’école La Roseraie.

Cette enveloppe sera financée par le Fonds d’infrastructure.

Certificat du trésorier numéro 3765

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2023-055 Centre multifonctionnel
Exécution du Bail**

CONSIDÉRANT la Convention de bail conclue avec Cogir CGI Varennes société en commandite le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT l’engagement des parties à respecter leurs engagements respectifs à l’effet que les lieux loués sont substantiellement complétés et que la finalisation du projet respectera les ententes convenues;

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la prise de possession des lieux loués selon la date qui sera déterminée sur le certificat d'acceptation émis par l'architecte en charge du projet et sous réserve des engagements du constructeur à compléter les travaux de correction et de finalisation convenus dans les meilleurs délais;

D'AUTORISER le directeur général à convenir de toutes les modalités de prise de possession et d'exécution du bail en respect de la Convention de bail;

D'AUTORISER les décaissements requis audit bail.
ADOPTÉE.

**2023-056 Convention – Le Groupe Imagi Communication inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention à intervenir entre la Ville de Varennes et le Groupe Conseil Imagi Communication inc.; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite;

ADOPTÉE.

**2023-057 Protocole d'entente – Eau Boisée Phase II
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Varennes et 9146-0303 Québec inc.; tel protocole d'entente est annexé à la présente comme si au long reproduit;

ADOPTÉE.

**2023-058 Entente d'aide limitée – Brasseurs du Moulin inc.
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT que cette aide permettra d'attirer des nouveaux commerces et des entreprises ayant un potentiel de revitaliser et de dynamiser le centre-ville;

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente d'aide limitée à intervenir entre la Ville de Varennes et Brasseurs du Moulin inc.; telle entente d'aide limitée est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 3776

ADOPTÉE.

**2023-059 Entente d'occupation des lieux – 2050, boulevard René-Gaultier – Société en commandite Projet Varennes (Le Groupe Maurice)
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente d'occupation à intervenir entre la Ville de Varennes et Société en commandite Projet Varennes agissant par son commandité 14209621 Canada inc.; telle entente d'occupation est annexée à la présente comme si au long reproduite;

ADOPTÉE.

2023-060 Lieu d'accueil des participants et droit de passage – Grand défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que le lieu d'arrivée de la Course du Grand défi Pierre Lavoie qui aura lieu le 14 mai 2023 sera à Varennes;

CONSIDÉRANT que le lieu d'arrivée du 1000 KM du Grand défi Pierre Lavoie qui aura lieu le 11 juin 2023 sera à Varennes;

CONSIDÉRANT que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

CONSIDÉRANT que certaines routes devront être fermées de manière temporaire lors du déroulement de ces deux événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le passage et la tenue des deux événements du Grand défi Pierre Lavoie qui se dérouleront sur le territoire de Varennes les 14 mai et 11 juin 2023;

D'AUTORISER le vol de drones sur son territoire selon le cadre réglementaire canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document nécessaire à la tenue des deux événements;

D'AUTORISER la fermeture de certaines rues nécessaires au passage des deux événements.

ADOPTÉE.

**2023-061 Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire – Entente pour amélioration du passage à niveau
Demande d'autorisation du gouvernement du Québec**

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration du passage à niveau dont les travaux ont été réalisés par la Ville de Varennes sur la montée de la Baronnie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a présenté une demande de contribution financière dans le cadre du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire administré par le ministre des Transports du Canada;

CONSIDÉRANT la réception d'une confirmation que le projet est admissible au programme fédéral et nécessite une autorisation en conformité avec l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30) ;

CONSIDÉRANT la réception du projet d'entente de contribution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'entente de contribution pour l'amélioration de passages à niveau en conformité avec l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, par l'adoption d'un décret d'autorisation à cet effet. Telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2023-062 Programme Rénovation Québec, Volet VI
Aide aux propriétaires de maisons lézardées**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé un investissement en 2023-2024 pour soutenir les municipalités;

CONSIDÉRANT la remise en application du programme Rénovation Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les maisons lézardées;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de prévoir ce programme sur le territoire de la ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil sollicite un appui financier à la Société d'habitation du Québec (SHQ) en marge du programme Rénovation Québec (PRQ) destiné aux maisons lézardées, pour un budget de 75 000 \$ pour les années 2023-2024.

ADOPTÉE.

2023-063 **Autorité régionale de transport métropolitain**
Quote-part 2023

IL est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part 2023 au montant de 1 610 508 \$, réparti en 12 versements mensuels égaux à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Certificat du trésorier numéro 3761

ADOPTÉE.

2023-064 **Communauté métropolitaine de Montréal**
Quote-part provisoire 2023

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la trésorière à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 562 298 \$ pour la quote-part provisoire 2023 de la Ville de Varennes, à raison de deux versements de 50 %, soit le 15 mars 2023 et le 15 juillet 2023.

Certificat du trésorier numéro 3762

ADOPTÉE.

2023-065 **Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes**
MRC Marguerite-D'Youville – Dépôt de la liste préliminaire

CONFORMÉMENT aux dispositions du *Code municipal* et de la *Loi sur les Cités et Villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉPOSER la liste préliminaire des immeubles à vendre à l'enchère, le 5 juin 2023, réalisée par la directrice du Service des finances et trésorière, pour taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2021;

DE TRANSFÉRER ladite liste à la MRC de Marguerite-D'Youville au plus tard le 20 mars 2023;

D'AUTORISER la MRC de Marguerite-D'Youville à procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes le 5 juin 2023;

D'AUTORISER la directrice du Service des Affaires corporatives et Greffe ou en son absence, la greffière adjointe, à se porter acquéreur, pour et au nom de la Ville de Varennes, de tout immeuble figurant à l'état dressé par la trésorière.

ADOPTÉE.

2023-066 Mise à jour des politiques de la Ville de Varennes à l'égard des organismes du milieu et de la liste des organismes reconnus

CONSIDÉRANT les recommandations faites par les Services récréatifs et communautaires le 8 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte la mise à jour des politiques de la Ville de Varennes à l'égard des organismes du milieu.

QUE le conseil adopte la liste des organismes reconnus et leur classification.

ADOPTÉE.

**2023-067 Conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu
Nomination d'un substitut**

IL est proposé monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Gaétan Marcil comme substitut au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE.

**2023-068 Adjudication contrat d'assurance responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire et responsabilité municipale
Terme 2023-2024**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe en date du 30 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'assurances responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire et responsabilité municipale au bénéfice de la Ville de Varennes pour la période du

1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024 au courtier d'assurances BFL Canada & Associés;

DE VERSER la somme de 260 402,80 \$, constituant la prime de la Ville incluant la taxe, pour l'année 2023;

D'AUTORISER la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉE.

2023-069 Mise à jour du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023 – Bilan 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la mise à jour du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023 ainsi que le bilan des actions pour l'année 2022 qui est joint en annexe des présentes comme si au long réité.

ADOPTÉE.

2023-070 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2022 et 2023

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2022 au montant de 1 562 604,00 \$ et pour 2023 au montant de 134 042,00 \$, conformément aux documents déposés par la trésorière en date du 31 janvier 2023 et joints en annexe de la présente, comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2023-071 Approbation – Organigramme de la Ville de Varennes 2023

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale et du Service des Ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le nouvel organigramme de la Ville de Varennes pour l'ensemble de ses services, tel qu'illustré au document présenté par le Service des Ressources humaines en janvier 2023, joint en annexe de la présente, comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2023-072

**Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER ET CONFIRMER le *Rapport de mouvement du personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2023-02 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 31 janvier 2023.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Questionnement sur le choix de la plateforme de diffusion des séances du conseil;
- Félicitations et appréciations pour les événements positifs et diversifiés du 350e;
- Demande de clarifications sur le certificat d'autorisation du P.I.I.A. no 2022-126 afin de permettre la transformation d'un bâtiment principal au 68, rue Sainte-Anne;
- Explications sur le droit de préemption;
- Suivi de la demande de rendre le passage ferroviaire silencieux;
- Demande de clarifications sur la rue industrielle qui sera construite dans le secteur de Pétrumont;
- Demande d'information sur la possibilité que Costco ait été pressentie lors de la vente de terrain au Groupe Jean Coutu;
- Questionnement sur l'obligation de déneigement des entrées charretières des résidences privées;
- Demande de clarification sur la publication des décisions du comité de démolition et sur les immeubles récents du chemin de la Baronnie;
- Demande d'information sur le terrain du 3697, chemin de la Baronnie concernant les nuisances sonores occasionnées par l'exploitation de leur site;
- Demande de clarification sur les lois et règlements applicables eu égard à la possibilité de remplissage d'une piscine creusée.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 21.

Le maire,

*La directrice du Service des Affaires
corporatives et du Greffe,*

Martin Damphousse

Me Johanne Fournier, OMA